

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3174

présenté par

M. Vuibert, Mme Klinkert, M. Marion, M. Terlier, M. Lamirault, M. Reda, M. Haury, Mme Vidal,
M. Boudié, Mme Brulebois, M. Fait, M. Batut et Mme Liliana Tanguy

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après les mots :

« l'agriculture »,

insérer les mots et la ponctuation :

« , l'élevage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France se targue d'être une grande nation agricole et d'exceller dans de nombreux domaines de production. Pourtant, une activité essentielle à notre souveraineté alimentaire reste injustement occultée dans les propos introductifs de ce texte : l'élevage.

Qu'il soit question de viande, de lait ou d'œufs, l'élevage constitue un pilier indéfectible de notre indépendance et de notre sécurité alimentaire. Nos paysans élèvent avec dévouement et savoir-faire des troupeaux de bovins, ovins, caprins, porcins et volailles qui nourrissent les familles françaises depuis des générations. Au-delà de nourrir les citoyens, l'élevage remplit des fonctions vitales pour notre nation : il participe à l'entretien des paysages, à la vitalité de nos campagnes, à la transmission des traditions et du patrimoine rural. Les éleveurs sont les gardiens de nos terroirs, de notre ruralité et d'un art de vivre à la française. Par cet amendement il importe donc d'apporter une reconnaissance législative qui honorerait le travail de ces femmes et ces hommes qui se lèvent chaque jour pour nourrir leurs concitoyens et défendre notre souveraineté alimentaire.